

Programme de rachat d'actions propres 2023 pour couvrir les plans d'incitation à long terme des employés

Bruxelles (Belgique), le 24 février 2023 – 20h00 (CET) – Information réglementée

En application de l'article 7:215 du Code belge des sociétés et des associations, UCB SA (« UCB » ou la « Société ») (Euronext Brussels : UCB) annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions propres (le « Programme de rachat d'actions propres 2023 »), dès le 27 février 2023.

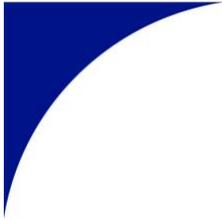
Le rachat d'actions UCB dans le cadre de ce programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures d'UCB en vertu de ses plans d'incitation à long terme offerts à ses employés. UCB contrôle de manière continue ses obligations actuelles et futures en vertu de ces plans, afin de maintenir un niveau adéquat d'actions propres.

Dans le cadre de ce programme, UCB pourra acquérir de temps à autre ses actions ordinaires, pour un maximum de 500 000 actions UCB. Les rachats d'actions propres seront effectués selon les termes et conditions approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2022. Le moment des rachats d'actions propres dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, en ce compris les conditions du marché. Le Programme de rachat d'actions propres 2023 peut être suspendu ou interrompu à tout moment.

UCB a fait appel à un intermédiaire financier pour racheter ses actions propres en son nom et selon les termes d'un mandat dont la durée initiale s'étendra jusqu'au 28 avril 2023 ou jusqu'à la date d'achèvement du programme, si cette dernière intervient avant la première. Des informations à jour seront régulièrement publiées pendant la durée du Programme de rachat d'actions propres 2023, conformément à la législation applicable.

Dans le cadre de la gestion continue de sa trésorerie et de ses actions propres, UCB pourra en outre décider de recourir à des opérations d'échange d'actions (*equity swaps*), en ce compris pendant la durée de son Programme de rachat d'actions propres 2023. Toute transaction de ce type fera l'objet d'un reporting conformément à la législation applicable.

Le présent communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.



UCB News

Pour plus d'informations, contactez UCB :

Investor Relations

Antje Witte
T +32 2 559 94 14
antje.witte@ucb.com

Corporate Communications

Laurent Schots
T+32 2 559 92 64
laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 700 personnes réparties dans 36 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 5,5 milliards en 2022. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB_news

